

## Compte-rendu sommaire des décisions du Conseil Communautaire du Mercredi 20 juillet 2022.

Le Mercredi 20 Juillet 2022, à 18 Heures 00, le Conseil de la Communauté de Communes du Cordais et du Causse; dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle des fêtes de VAOUR, sous la présidence de Monsieur Bernard ANDRIEU, Président.

### ***Etaient Présents :***

**Commune de CORDES :** Messieurs Bernard ANDRIEU, Jean-Michel PIEDNOEL, Bernard TRESSOLS. (Titulaires)

**Commune de PENNE :**

**Commune de ST MARTIN LAGUEPIE :**

**Commune de LES CABANNES :**

**Commune de VAOUR :** Madame Nathalie MULET, Monsieur Melvin ROCHER (Titulaires)

**Commune de LAPARROUQUIAL :**

**Commune de LOUBERS :** Monsieur Claude GENIEYS (Titulaire)

**Commune de MILHARS :** Monsieur Pierre PAILLAS, Madame Sylvie GRAVIER. (Titulaires)

**Commune de NOAILLES :** Monsieur Jean-Philippe GINESTE (Titulaire)

**Commune de ST MARCEL CAMPES :** Monsieur Alex BRIERE (Titulaire)

**Commune de LIVERS-CAZELLES :** Monsieur Bernard BOUVIER (Titulaire)

**Commune de MOUZIEYS PANENS :** Madame Christine TRESSOLS, Monsieur Claude BLANC (Titulaire)

**Commune de SOUEL :**

**Commune de BOURNAZEL :** Monsieur Jérôme FLAMENT (Titulaire)

**Commune de VINDRAC-ALAYRAC :**

**Commune de LE RIOLS :** Monsieur Serge BESOMBES (Titulaire)

**Commune de LACAPELLE SEGALAR :** Monsieur Frédéric ICHARD (Titulaire)

**Commune de LABARTHE BLEYS :** Monsieur Daniel GANTHE. (Titulaire)

**Commune de MARNAVES :**

**Commune de ROUSSAYROLLES :**

**Commune de ST MICHEL DE VAX :** Monsieur Eric CARBONNEL (Suppléant)

**Commune de SALLES sur Cérou :** Madame Caterina FUSCO (Suppléante)

***Pouvoirs: Monsieur Laurent DESHAYES (LAPARROUQUIAL) à Monsieur Frédéric ICHARD.***

***Monsieur Jean-Christian BOHERE (VINDRAC) à Monsieur Jérôme FLAMENT.***

***Madame Nadine FILIPE (LIVERS-CAZELLES) à Monsieur Bernard BOUVIER.***

**Absents et excusés :** Mesdames Sabine BOUDOU-OURLIAC (Marnaves), Laurence POILLERAT, Elisabeth COUTOU (PENNE), Messieurs Jean-Christophe CAYRE, Jean-Paul MARTY (ST MARTIN-LAGUEPIE), François LLONCH, Thomas BRABANT-CHAIX (CORDES), Patrick LAVAGNE, Philippe WOILLEZ (LES CABANNES), Laurent VAURS (ROUSSAYROLLES), Serge ROUQUETTE (NOAILLES), Franck CEBAK (SOUEL), Sylvain RENARD (PENNE).

### **1- Délibération portant modification des crédits service SPANC. (frais chèques étrangers)**

L'exécution budgétaire du budget SPANC 2022 nécessite des ajustements qui doivent être traduits par le vote d'une décision modificative. Les ajustements proposés portent sur les frais des chèques étrangers émis lors des prestations de contrôle des dispositifs. Ainsi, il est demandé aux conseillers communautaires d'approuver cette décision modificative, par nature et par chapitre, selon l'exposé fait en séance.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

### **2-Délibération portant renouvellement de cinq contrats de travail à durée déterminée sur le service Ecoles pour l'année scolaire 2022-2023.**

Dans le cadre de la préparation de la rentrée scolaire 2022-2023, il doit être procédé au renouvellement de contrats de travail sur l'école de CORDES.

Le conseil communautaire :

- **DECIDE** que quatre contrats de travail (en application de l'article 3-3-5° de la loi N°84-53) soient renouvelés pour l'année scolaire 2022/2023.
- **AUTORISE** la signature d'un nouveau contrat de travail pour assurer la surveillance des élèves et l'animation à l'Alae périscolaire du Pays Cordais et au Centre de loisirs les mercredis durant l'année scolaire. renouveler la convention de mise à disposition d'un personnel du Jardin d'enfants auprès de l'école de MILHARS dans les mêmes conditions que précédemment, pour y assurer les tâches de service des repas et de garderie après la classe.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

### **3-Délibération portant renouvellement de la convention de mise à disposition de l'agent du Jardin d'enfants de MILHARS auprès de l'école de MILHARS sur le temps de la Cantine et la garderie après le temps scolaire.**

Décision de renouvellement de la convention de mise à disposition d'un personnel du Jardin d'enfants auprès de l'école de MILHARS dans les mêmes conditions que précédemment, pour y assurer les tâches de service des repas et de garderie après la classe.

- ❖ Cantine : 2H30 sur 4 jours, durant 36 semaines.
- ❖ Garderie : 1H00 sur 4 jours, durant 36 semaines.

Le temps de travail effectif s'élève à 14 heures x 36 semaines, soit 504 heures, ce qui correspond à 11 heures de travail rémunérées sur 52 semaines (Annualisation du temps de travail avec prise en compte des congés et jours fériés divers rémunérés).

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

### **4-Délibération portant convention de mise à disposition d'un agent de l'école de PENNE auprès de l'Office de Tourisme « La Toscane Occitane ».**

**Autorisation** de signature donnée au Président pour passer une convention de mise à disposition de personnel avec l'office de tourisme « La Toscane Occitane » pour une durée d'un an.

**Validation** de la mise à disposition de personnel avec l'office de tourisme « La Toscane Occitane » exposée pour une durée d'un an.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

**5- Délibération portant sur un engagement de principe de la 4C pour la gestion et l'entretien prévu sur l'itinéraire de randonnée « Chemin du Grain de Sel de St Marcel-Campes à Cordes ».**

Dans le cadre des démarches préalables au classement du chemin de randonnée susnommé et dans le respect de la démarche qualité du PDIPR. (Démarche préalable au classement au Plan Départemental de Randonnée et l'inscription dans l'intérêt communautaire), le conseil communautaire est appelé à émettre un accord de principe sur ce projet afin de pouvoir engager ensuite les différentes modalités inhérentes à la procédure de classement des chemins de randonnées au PDIPR.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

**6-Délibération portant attribution d'une subvention pour l'acquisition de lots dans le cadre du tournoi régional organisé par le Club de foot de Cordes sur Ciel.**

Après avoir pris connaissance de la demande de l'Union Sportive Cordaise, qui sollicite un soutien financier pour l'organisation du tournoi annuel interdépartemental de Foot, en partenariat avec le District du Tarn de Football et le Comité Départemental Sport Adapté du Tarn qui se tiendra le Mercredi 12 octobre 2022 à CORDES, le conseil communautaire décide l'octroi d'une subvention de 500 Euros.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 Heures.

*Prochaine réunion le Mardi 13 septembre 2022 à 18 Heures, à Mouzieys-Panens.*